



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION n° 2022-437
I-I-15 Décisions, délibérations

OBJET : Convention de mise à disposition du Théâtre Cravey

DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle

Réf : SJ/ ERB 249818

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire du Théâtre Cravey qui a pour vocation d'accueillir des associations, des artistes en résidence.

DÉCIDE

Article 1 :

De mettre à la disposition de l'école de danse KORE STUDIO, représentée par ses fondateurs, Madame Julie MORYOUSEF et Monsieur Nicolas FONTAINE, dont le siège social est situé au 128, avenue de la Libération à Mios (33380), le Théâtre Cravey dans les conditions définies par la convention.

Article 2 :

Cette occupation est consentie à titre payant, la location du théâtre s'élève à 2000 € par jour.

L'école de danse recevra un avis des sommes à payer qui lui sera adressé par le Trésor Public.

La convention est conclue pour la période du **27 mai 2023**.

Article 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 30/08/2022



Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220830-DEC2022_437-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

